

Un outil complet et pratique pour réaliser son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) obligatoire pour toutes les entreprises :

- Dès le 1^{er} salarié, apprenti, stagiaire.
- Pour toutes les entreprises qui accueillent des salariés mis à disposition par un groupement d'employeurs ou un Service de remplacement
- À mettre à jour annuellement

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les nouvelles obligations liées à la conditionnalité sociale de la PAC imposent depuis le 1^{er} janvier 2023 la tenue d'un DUERP à jour !



Grâce à Systemera.fr, vous pouvez :

- Réaliser un état des lieux des risques
- Établir un plan de prévention
- Être alerté sur les mesures à mettre en place
- Améliorez les conditions de travail tout en répondant à législation



SECURISEE et INTUITIVE : un cadre pré établi de rédaction pour de nombreuses activités agricoles

SOLUTION 100 % EN LIGNE, disponible partout et à tout moment pour EDITER et METTRE A JOUR en quelques clics

Comme ses 20 000 utilisateurs, n'hésitez plus, faites confiance à Systemera.fr pour la garantie d'un DUER réussi !

Demandez votre accès directement sur le site www.systemera.fr ou contactez votre FDSEA départemental pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.